



CONTRAT (v)Inter-PV d'ESB

entre

le regroupement de consommation propre pour le/les objet·s raccordé·s _____,
composé des membres mentionnés à l'Annexe 1

ci-après dénommé·e·s «Participant·e·s»

et

Nom: _____

Rue/n°: _____

Lieu/NPA: _____

ci-après dénommé «Partie·s productrice·s»

et

Energie Service Biel/Bienne
Rue de Gottstatt 4
2501 Biel/Bienne

ci-après dénommé «ESB»

Biel/Bienne, le _____

1. Objet du contrat

- 1.1. L'énergie générée par la/les Partie-s productrice-s au moyen de son ou de leurs installation/s de production d'énergie est consommée, entièrement ou partiellement, par les Participant-e-s («consommation propre»). Les Participant-e-s sont les propriétaires ou les locataires des biens immobiliers ou unités d'utilisation consommant l'énergie. L'énergie excédentaire est obligatoirement injectée dans le réseau de distribution d'ESB et rémunérée par ESB aux tarifs de rachat respectivement en vigueur.
- 1.2. Le contrat règle les modalités de la consommation de l'énergie autoproduite et définit les droits et les obligations entre ESB et chacun-e des Participant-e-s du regroupement de consommation propre. Le présent contrat règle en outre l'injection et la rétribution de l'énergie excédentaire dans le réseau d'ESB.
- 1.3. Le contrat ne remplace pas les obligations officielles d'annonce des installations électriques conformément aux prescriptions techniques CH/BE/JU/SO (disponibles sur: www.werkvorschriften.ch). Tous ces éléments sont nécessaires pour que (v)Inter-PV puisse avoir lieu.

2. Éléments supplémentaires du contrat

- 2.1. Le présent contrat s'oriente sur la législation actuellement en vigueur et les réglementations généralement reconnues de la branche.
- 2.2. Les éléments contractuels supplémentaires sont disponibles à l'adresse www.esb.ch/fr/service-clients/:
 - Les conditions générales de vente pour (v)Inter-PV (CGV (v)Inter-PV)
 - Les conditions générales d'ESB de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'électricité; (Conditions générales Électricité ou CG E)
 - Les dispositions techniques d'exécution pour la mise en place d'installations photovoltaïques dans le réseau de distribution d'ESB

3. Durée du contrat

- 3.1. Le présent contrat (annexes comprises) entre en vigueur après sa signature par toutes les parties contractantes ainsi qu'après la mise en service de l'installation et est valable pour une durée indéterminée.
- 3.2. Le contrat peut être résilié en bonne et due forme par la/les Partie-s productrice-s et/ou ESB avec un préavis de trois mois pour le 31 décembre d'une année civile.

4. Protection des données

- 4.1. Les directives sur la protection des données s'appliquent comme décrites dans les conditions générales d'ESB de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'électricité (CG E).

5. Dispositions particulières

- 5.1. En cas de changement significatif des circonstances, p. ex. du fait de modifications législatives, le présent contrat devra être adapté en conséquence et soumis à l'autre partie.
- 5.2. Outre la fixation annuelle des prix par la/les Partie-s productrice-s (cf. chapitres 3 à 5 des CGV), toute modification ou tout complément au présent contrat nécessite l'accord écrit de toutes les parties.

6. Clause de sauvegarde

- 6.1. Si certaines dispositions du présent contrat sont ou deviennent totalement ou partiellement invalides ou inexécutables, la validité des autres dispositions n'est pas affectée. Les parties rechercheront alors conjointement une solution appropriée se rapprochant autant que possible du sens et de l'objectif de la disposition concernée. Il en va de même pour d'éventuelles lacunes contractuelles.

7. Droit applicable, litiges

- 7.1. Le contrat est régi par le droit suisse.
- 7.2. Le for exclusif pour tout litige est Bienne.

Lieu/date: _____

Energie Service Biel/Bienne

Lieu/date: _____

Partie-s productrice-s

Fabrice Fausel
Responsable du département vente & service clientèle

Energie Service Biel/Bienne

Nom:

Partie-s productrice-s

Natacha Steiger
Responsable d'équipe vente back office & service clientèle

Nom:

Annexes

- Annexe 1: Prix de fourniture de l'énergie et signature
Annexe 2: Coordonnées bancaires de la/des Partie-s productrice-s

Annexe 1 – prix de fourniture de l'énergie de l'installation ou des installations photovoltaïques et signatures

a. Prix de fourniture de l'énergie produite par l'installation ou les installations de production d'énergie: _____ct./kWh

Puissance de fourniture de de l'installation ou des installations photovoltaïque (puissance apparente) côté courant alternatif: _____ kVA

Valable à partir de: _____
Prière de pas remplir ces lignes.
La date de début de validité du tarif est définie et remplie par Energie Service Biel/Bienne.

b. Propriétaire·s de l'installation ou des installations de production d'énergie:
En cas de plusieurs Partie·s productrice·s, veuillez indiquer d'une croix (X) celle qui prend en charge les frais de service (cf. CG).

Nom et adresse de la/des Partie·s productrice·s	Adresse du site de l'installation de production d'énergie	Signature	Date	N°

c. Membres de (v)Inter-PV

Remplir en caractères d'imprimerie

Nom et adresse du/de la/des Participant·e·s	Objet	Priorisation*	Signature	Date

** Les priorisations ne peuvent être définies que par bâtiment et non individuellement pour chacun·e des participant·e·s.*

Par leur signature, les participant·e·s acceptent le prix de fourniture d'énergie pour la consommation propre de la ou des installations photovoltaïques (cf. point a).

Annexe 2 – coordonnées bancaires de la/des partie-s productrice-s

Les informations suivantes servent à la rétribution de l'énergie que la/les Partie-s productrice-s a/ont injectée dans le réseau d'ESB.

Afin de garantir un traitement rapide du remboursement, ESB a besoin des coordonnées bancaires détaillées du/de la bénéficiaire.

À remplir par la/les Partie-s propriétaire-s ou l'exploitant-e de la/les installation-s photovoltaïque-s et à retourner à ESB. Merci beaucoup!

Le regroupement de consommation propre pour l'objet raccordé

Bénéficiaire n° 1

Nom:	
Prénom:	
Rue/n°:	
NPA/lieu:	
Téléphone:	
Portable:	
E-mail:	

Coordonnées de paiement

Banque/poste:		
N° d'IBAN:		
N° de compte:		
N° IDE producteur·trice:	CHE-	
N° de TVA producteur·trice:	CHE-	TVA

☐

En cochant cette case, vous confirmez que toutes vos informations, en particulier les numéros d'IDE et de TVA, sont correctes.

Date et signature: _____

Le regroupement de consommation propre pour l'objet raccordé

Bénéficiaire n° 2

Nom:	
Prénom:	
Rue/n°:	
NPA/lieu:	
Téléphone:	
Portable:	
E-mail:	

Coordonnées de paiement

Banque/poste:			
N° d'IBAN:			
N° de compte:			
N° IDE producteur·trice:	CHE-		
N° de TVA producteur·trice:	CHE-		TVA

☐ En cochant cette case, vous confirmez que toutes vos informations, en particulier les numéros d'IDE et de TVA, sont correctes.

Date et signature: _____

Le regroupement de consommation propre pour l'objet raccordé

Bénéficiaire n° 3

Nom:	
Prénom:	
Rue/n°:	
NPA/lieu:	
Téléphone:	
Portable:	
E-mail:	

Coordonnées de paiement

Banque/poste:		
N° d'IBAN:		
N° de compte:		
N° IDE producteur·trice:	CHE-	
N° de TVA producteur·trice:	CHE-	TVA

☐ En cochant cette case, vous confirmez que toutes vos informations, en particulier les numéros d'IDE et de TVA, sont correctes.

Date et signature: _____